
Récits de données

Événements

Prix scientifiques

Concours d'images

S'abonner à la
newsletter

Service de presse

Augmentation des fourchettes salariales pour le personnel des projets



24.04.2024

Le FNS augmente ses fourchettes salariales pour permettre aux hautes écoles de compenser le renchérissement. La mesure entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2024.

Contact

Secteur : Grant
Management

E-Mail:
snf.gmstab@snf.ch



[Actuel](#)[Recherche](#)[Obtenir un soutien](#)[À propos](#)

dans les limites desquelles les hautes écoles sont libres de fixer les salaires effectifs. La limite supérieure de ces fourchettes passe désormais à 55'000 fr pour les doctorant-es (+10%) et à 110'000 fr pour les post-doctorant-es (+4%), avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Les nouvelles requêtes pourront ainsi intégrer des budgets plus importants pour le personnel. Pour les projets en cours, les augmentations de salaire seront couvertes dans le cadre des budgets globaux déjà alloués. Le FNS ne recevant lui-même pas d'adaptation de ses contributions fédérales, ces coûts supplémentaires auront un impact sur l'attribution de nouveaux subsides.

Situation financière tendue

La situation financière globale du FNS est sous pression, entre demande croissante pour ses instruments de financement, réductions budgétaires et inflation. Une situation qui touche l'ensemble des acteurs du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

La majeure partie des fonds du FNS, environ 77 %, est allouée aux salaires du personnel de projet, principalement des chercheuses et chercheurs en début de carrière tels que les doctorant-es et les post-doctorant-es. Environ 25 % de tous les assistant-es et des collaborateurs-trices scientifiques dans les universités suisses sont financés par le FNS.

N'agissant pas en qualité d'employeur direct, le FNS s'engage néanmoins en faveur de conditions



[Actuel](#)

[Recherche](#)

[Obtenir un soutien](#)

[À propos](#)

Le FNS reconnaît l'importance de garantir de bonnes conditions de travail pour le personnel des projets et compte poursuivre ses efforts en ce sens. Il souhaite augmenter encore les salaires des doctorant-es (hausse de la limite inférieure de la fourchette salariale). Malgré la situation financière difficile, cela reste une mesure prioritaire dans son programme pluriannuel 2025-2028.

Remarque pour les bénéficiaires de subsides

L'adaptation des salaires au renchérissement s'applique également aux mesures transitoires Horizon Europe et aux bénéficiaires de subsides de carrière (Eccellenza, PRIMA, Ambizione, Practice-to-Science, Doc.CH) employé-es en Suisse. Elle ne touche pas les bourses Postdoc.Mobility pour l'étranger; les montants concernant l'allocation de nouvelles bourses sont examinés régulièrement et adaptés si nécessaire.

Contact

Fonds national suisse
(FNS)

Médias

Service de presse
Rapport annuel
Chiffres et données

Recherche de projets

Vous trouverez ici des informations complètes

Newsletter

Recevez régulièrement les dernières actualités :

DE FR EN

Rechercher

Login 



**Fonds national
suisse**

[Actuel](#)

[Recherche](#)

[Obtenir un soutien](#)

[À propos](#)